GROUPE PARLEMENTAIRE

Luxembourg, le 12 janvier 2011

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
13 JAN. 2011
1164

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures :

« Récemment le gouvernement a procédé au prolongement et à l'adaptation du régime des primes CAR-e et CAR-e plus pour voitures à faibles émissions de CO2.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures:

Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur le nombre de demandes actuellement introduites pour les primes CAR-e et CAR-e plus ?

Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur le nombre de dossiers introduits n'ayant jusqu'à présent pas pu être enregistrés et traités ?

Dans quels délais les dossiers seront-ils traités et à quels délais les demandeurs doivent s'attendre pour pouvoir bénéficier des primes en question ?

Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur les effectifs du personnel traitant ces demandes ? Ces effectifs sont-ils suffisants ? Dans la négative, quelles mesures Monsieur le Ministre entend-il prendre afin de remédier à cette situation ? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Eugène BERGER
Député

Luxembourg, le 3 mars 2011

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 247 - 82952

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
04 MARS 2011

Réf.: 2010 - 2011 / 1164 - 04

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1164 du 13 janvier 2011 de Monsieur le Député Eugène Berger.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures** à la question parlementaire sous objet, concernant les primes « CAR-e » et « CAR-e plus ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1re classe

171-000039-20050812-FR

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 28 FEV. 2011

Le Ministre aux Relations avec le Parlement **SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION**	
Reg.:	SCL:
Entré le: 0 3 MARS 2011	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame Octavie Modert
Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°1164 de l'honorable député Monsieur Eugène Berger, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre délégué au Développement durable
et aux Infrastructures,

Marco Schank

Bureaux:
18, *montée de la Pétrusse*
L-2327 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-86824
Fax: (+352) 40 04 10

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

130-000008 20080421-FR

Réponse de Monsieur le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures à la question parlementaire n°1164 du 13 janvier 2011 de l'honorable député Monsieur Eugène Berger

Depuis l'entrée en vigueur du régime d'aides financières pour la promotion des voitures à personnes à faibles émissions de CO_2 (primes Car-E et Car-E Plus), quelques 20 000 dossiers de demande ont été introduits. Plusieurs raisons sont à l'origine du retard que l'Administration de l'environnement accuse actuellement aussi bien pour l'encodage des dossiers de demande (environs 3 000 dossiers) que pour le traitement des demandes (quelques 6 000 dossiers encodés non encore traités) : au succès général du régime de subventions s'ajoute le fait que bon nombre de dossiers de demande sont incomplets et doivent dès lors être retournés au requérant avant qu'une décision quant à l'octroi de la subvention ne peut être prise.

Pour remédier à ce retard qui est de l'ordre de 9 mois (les dossiers actuellement traités sont ceux introduits à la mi-mai 2010) et pour ne pas ralentir le traitement des dossiers d'autres régimes de subventions ou de primes, un renforcement temporaire substantiel du service des économies d'énergie de l'Administration de l'environnement a été décidé.

En effet, il convient de noter que ledit service est également en charge du traitement des dossiers de demande relatifs aux autres régimes d'aides financières : promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement ; prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Il est en outre chargé du remboursement partiel de la taxe sur les véhicules routiers en faveur des familles nombreuses.

Jusqu'au 31 décembre 2010, ce service était composé de neuf personnes. A partir du 2ème trimestre 2011 la composition du service des économies d'énergie sera la suivante :

- 2 fonctionnaires
- 3 employés sur base de contrats à durée indéterminée
- 5 employés sur base de contrats à durée déterminée
- 3 agents sur base de 2 contrats de prestation avec des sociétés externes
- 3 agents (sur base d'un contrat avec une société de travail intérimaire) dans le cadre du projet INDURA de l'Administration de l'emploi
- 2 agents sur base de contrats d'appui à l'emploi (CAE)

- 2 fonctionnaires de l'Administration de l'environnement soutiendront temporairement le service des économies d'énergie en vue de réduire les délais de traitement.

A côté de ces renforcements le projet de loi concernant la réforme de l'Administration de l'environnement prévoit aussi une augmentation de l'effectif.